

Le Programme de la journée

- 10h** Ouverture de la journée par Pascale DUBOIS, présidente de l'ANISCG
- 10h³⁰** Présentation des résultats d'un travail de recherche consacré à la fonction d'intervenant social en commissariat et gendarmerie, mené par Audrey DIAZ, Yann MORENO, Virginie NADAL, et Arsène OWONO dans le cadre d'un Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS).
- 11h³⁰** Présentation d'un travail de recherche consacré à la fonction d'encadrement des ISCG, mené par Alexandra RICHARD, intervenante sociale en gendarmerie dans le cadre de son Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS).
- 12h³⁰** ←..... Pause→
- 14h** Intervention (sous réserve de confirmation) de Monsieur Gérard COLLOMB, Ministre de l'Intérieur et/ou de Madame Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes.
- 14h³⁰** Présentation d'une réflexion en cours sur les pistes d'évolution du dispositif d'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie afin de le renforcer.
- 15h³⁰** Présentation d'une réflexion en cours sur la distinction et complémentarité des fonctions d'ISC et de psychologue en commissariat.
- 16h³⁰** La journée se clôturera par une Intervention de Gérald BRONNER, sociologue, auteur de *La pensée extrême : comment des hommes ordinaires deviennent des fanatiques*. **Le thème de son intervention sera :** « Comprendre la pensée extrême pour mieux conseiller l'entourage d'une personne radicalisée ».
- 17h³⁰** Fin de la journée nationale 2017



Pour plus d'informations : www.aniscg.org

VOTRE CONTACT ANISCG

Laurent PUECH, chargé de mission

contact@aniscg.org

06 50 55 20 60

Paris, 11 octobre 2017

L'INTERVENTION SOCIALE EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE EN 2017...

... et demain ?



UNE JOURNÉE DE RÉFLEXION, OU LA PAUSE NÉCESSAIRE POUR AVANCER.

Le mot de Pascale DUBOIS, présidente.

En organisant cette journée de réflexion sur l'avenir du dispositif d'intervention sociale en commissariat et gendarmerie, l'ANISCG a d'abord souhaité se donner les moyens de mesurer où nous en sommes en 2017, plus de vingt ans après les premiers postes.

Constatons d'abord combien sont nombreuses les réussites pour un dispositif qui n'allait pas de soi au départ, mais est devenu aujourd'hui une évidence. La rencontre des professionnels de l'intervention sociale avec ceux de la police et de la gendarmerie, elle se fait le plus souvent de façon très satisfaisante pour toutes et tous. A chaque fois que le constat est fait de l'utilité de la présence d'un intervenant social pour le public, alors chacun mesure que « l'intrus » a finalement toute sa place.

Ce n'est pas un hasard si nous avons dorénavant 260 postes répartis sur la quasi-totalité des départements. Derrière ce chiffre, ce sont autant d'accords entre des partenaires locaux (préfectures, collectivités territoriales, associations) pour définir les contours des postes, régler les questions matérielles et l'épineuse question du financement. Nous savons toutes et tous quelle est la difficulté de boucler un budget pour ajouter un poste qui n'existe pas encore ou en maintenir un. La tension actuelle et les restrictions sont une épée de Damoclès permanente sur chacun de ces postes. Mais nous voyons que dans l'immense majorité des cas, malgré quelques né-

gociations, les partenaires trouvent le moyen de créer ou pérenniser le poste. 260 postes, ce sont autant de victoires.

260 postes, cela signifie aussi que des dizaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants trouvent chaque année une écoute adaptée à leurs besoins face aux problèmes qu'ils rencontrent. L'intervention sociale EN commissariat et EN gendarmerie, c'est un lieu et un temps unique pour proposer du soutien aux personnes. Au plus près d'elles dans un moment de déstabilisation, à leur rencontre quand elles se présentent avec une demande psycho-sociale dans une institution dont ce n'est pas la mission, les ISCG occupent un espace à nul autre pareil. Et cela se constate dans un chiffre : 50%. En moyenne, ce sont 50 % des situations rencontrées-là qui ne sont pas en relation avec le service social qui a comme mission légale de les soutenir. Que ce soit sur l'enfance en danger, avec un parent inquiet qui a besoin de soutien, une femme victime de violences dans son couple, l'intervenant social agit en amont, au plus près et au plus tôt.

Ajoutons une autre dimension de ce travail quotidien... Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie apaisent des relations parfois compliquées entre le public et les institutions, voire les institutions entre elles. Préparer l'accueil d'une personne qui souhaite déposer plainte, aider les services sociaux et les associations à mieux orienter leur public vers les forces de l'ordre, expliquer aux diffé-

rents services les fonctions et limites des autres, ce sont autant d'actes qui permettent aussi aux institutions de mieux travailler en complémentarité, sans se confondre ni confusion. Cela se construit jour après jour. Et c'est autant un enjeu qu'une réussite d'éviter que s'installent des tensions inutiles nées d'incompréhensions réciproques.

Nous avons donc d'excellentes raisons pour continuer à avancer. Avancer, c'est avoir conscience des risques budgétaires qui pèsent sur l'intervention sociale en commissariat et gendarmerie. C'est aussi avoir en tête les multiples réussites obtenues par toutes celles et tous ceux qui sont mobilisés autour de ce dispositif.

C'est pourquoi nous proposons de mettre en débat des questions clés, sur les évolutions du dispositif, la place des cadres hiérarchiques des intervenants sociaux, les questions autour de ce métier ou encore le travail avec les familles et les autres métiers de l'aide.



Conseil d'administration du 16/03/2017

L'intervenant social : le facilitateur de lien

Le cadre de référence de 2006⁽¹⁾ insiste sur la fonction de lien de l'intervenant social. Sa fonction d'orientation après un accompagnement en général de courte durée nécessite de savoir travailler en lien avec d'autres professionnels et services. Une étude menée pour l'ANISCG 2 montre certains aspects de leurs pratiques qui favorisent les liens. Ce sont quatre aspects qui ont été décrits dans ce travail.

1 LE PREMIER est celui d'**interface** : « Ce professionnel est capable de comprendre la culture professionnelle de l'autre et opère une interprétation voire un travail de traduction permettant l'interaction entre différents partenaires. ». Lorsque l'on travaille avec des institutions différentes, on travaille de fait avec des missions, cultures et temporalités différentes. Il est donc nécessaire de les comprendre chacune pour les expliquer... et s'y adapter soi-même.

3 LE TROISIÈME aspect est un **rôle de régulation** : dans une situation de crise, l'ISCG travaille à apaiser les personnes (et parfois les autres professionnels). Cela permet à la personne de reprendre conscience de ses ressources, de hiérarchiser ses priorités, à un moment où elle ne sait plus forcément que faire. Elle peut ainsi ré-utiliser ses capacités pour les contacts nécessaires avec des interlocuteurs (policier/gendarme/assistant social de secteur/psychologue/juriste/famille).

2 LE DEUXIÈME aspect vient compléter le premier. C'est celui du **rôle pédagogique par la déconstruction des représentations**. L'ISCG favorise une évolution du regard à trois niveaux d'un groupe professionnel sur un autre (c'est le cas par exemple les regards réciproques entre travailleurs sociaux et policiers/gendarmes); d'un professionnel sur la personne accompagnée (dans l'accompagnement à la plainte, cela peut par exemple permettre d'aider d'autres professionnels à dépasser des images négatives de la personne) ; des bénéficiaires sur un professionnel (on pense ici aux craintes des femmes victimes de violence conjugale à entrer en contact avec la police ou la gendarmerie en raison de l'image négative qu'elles en ont parfois).

4 LE QUATRIÈME aspect est son **positionnement dans les réseaux** : l'intervenant(e) social(e) est souvent un des acteurs-clés dans les réseaux existants, notamment ceux consacrés aux violences conjugales. Il peut aussi être à l'initiative de leur création lorsqu'un besoin de ce type apparaît. Cela permet de mieux se connaître entre professionnels d'institutions différentes et d'entretenir des liens dans la durée.

ON MESURE ICI À QUEL POINT LA PLACE DE L'ISCG EST UNIQUE ET COMMENT, EN COMPRENANT CHACUN, IL PEUT TRAVAILLER AVEC TOUS.

⁽¹⁾ Retrouvez le cadre de référence sur la page Documentation du site de l'ANISCG

⁽²⁾ A la croisée de deux mondes, l'ISCG : le nouvel aiguilleur du ciel ?, Audrey DIAZ, Yann MORENO, Virginie NADAL, Arsène OWONO, Etude DEIS-IFOCASS pour l'ANISCG, juin 2017.

L'intervenant social en chiffre

260 postes en 2017 Dans 90 départements de Métropole et 6 DOM-COM (contre 70 en 2012)

- En majorité des professionnels qualifiés en travail social (sur plus de 80% des postes).
- Plus de 400 collectivités territoriales engagées en tant que porteuses des postes et/ou via des participations à leur financement.
- Plus de 100 000 personnes accompagnées chaque année. Au moment de la rencontre, 50 % d'entre-elles sont volontairement ou par méconnaissance sans relation avec un service social sur la situation.



Formation des ISCG



Réunion régionale Ouest

LES CHIFFRES DE L'ANISCG

220 professionnels en lien direct avec le réseau ANISCG

18 réunions régionales réunissant les professionnels de neuf zones deux fois par an.

Animation de deux Groupes d'analyse de la pratique professionnelle composés d'ISC (92 et 75)

8 formations spécifiques pour les ISCG

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION : UNE PROBLÉMATIQUE NOUVELLE

Accompagner les parents qui s'inquiètent pour leurs enfants et les ruptures de liens ou crises relationnelles, les ISCG savent faire. L'émergence de la problématique de la radicalisation les a amenés à déployer leur accompagnement auprès de ces familles dont un des membres s'inquiète de l'évolution d'un proche. Pouvoir les orienter vers le service compétent lorsque qu'elles souhaitent signaler aux services de police/gendarmerie est une des tâches qu'ils assurent. Mais c'est surtout la possibilité d'orienter vers un soutien dans une période d'incertitude et d'inquiétude qui est au cœur de leur activité. Une mère qui ne sait

plus comment parler à son fils ou sa fille, ou qui vit dans une tension où elle s'épuise, un père qui voudrait trouver des ressources pour mieux comprendre ce qui se produit dans les changements observés chez son enfant, une mère qui craint que son ex-mari emmène leurs enfants avec lui en Syrie, ce sont autant de situations où l'intervenant social peut soutenir les personnes. La question du risque d'un passage à l'acte violent est aussi évaluée. Car en cas de situation de péril, l'ISCG n'hésiterait pas à donner l'alerte.

FACE AUX VIOLENCES CONJUGALES : L'INTERVENTION SOCIALE AU PLUS PRÈS

Partout où il existe un poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie, leur rôle unique est reconnu par tous les partenaires associatifs, sociaux ou médicaux intervenant dans des situations de violences au sein des couples. Ils contribuent à l'amélioration de l'accueil des femmes de façon directe et indirecte. De façon directe, c'est lorsqu'ils accueillent le public, soit dans le cadre d'un accompagnement à la plainte pour aider la personne à choisir si elle veut la déposer ou pas, soit après le dépôt d'une plainte, d'une main-courante ou d'un renseignement judiciaire. Tous les publics, car ils peuvent travailler

avec des victimes, auteurs ou des témoins exposés voire impliqués que sont les enfants. Et leur intervention indirecte prend plusieurs formes : sensibilisation et formation des policiers et gendarmes, appui des services sociaux et associatifs pour que les orientations vers les services police/gendarmerie soient faites de façon pertinente, ressource pour les différents professionnels qui souhaitent mieux comprendre une situation... Ils sont ainsi pleinement reconnus par leur inscription comme une des fonctions à consolider dans le Vème plan de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes 2017-2019.

TÉMOIGNAGE D'EVELYNE BIEZANEK*, PREMIÈRE SUR UN POSTE D'ISC À CHARTRES EN 1991

« J'y croyais à ce truc. Je me disais « si je ne leur montre pas que ça marche, ils vont laisser tomber cette fonction ! ». Le DDSP m'appelait « l'électron libre », jamais par mon nom. Il est resté deux ans sans savoir ce que je faisais. »

* Co-fondatrice de l'ANISCG, membre du Bureau.